



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00812

Numéro SIREN : 333 321 628

Nom ou dénomination : SYGNATURES

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2013 sous le numéro de dépôt A2013/007154

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1670018

Dénomination : SYGNATURES
Adresse : 8 chemin de la Terrasse 31500 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1985B00812
n° d'identification : 333 321 628

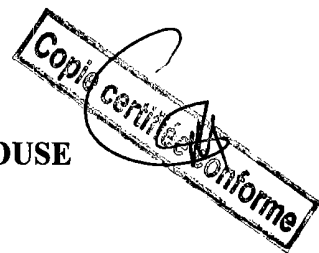
n° de dépôt : A2013/007154
Date du dépôt : 13/05/2013

Pièce : procès-verbal du conseil d'administration du
12/02/2013



1670018

SYGNATURES
Société Anonyme au capital de 324 365,57 €
Siège social : 8, chemin de la terrasse, 31 500 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 333 321 628



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 12 février à 12 heures, au siège social, les administrateurs de la société SYGNATURES SA se sont réunis en Conseil d'administration, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Georges COURONNE,
- Monsieur Michel TUDEL,
- Monsieur Jean LABERENNE.
- Monsieur Jean-Yves GAILLAT,
- Monsieur Dominique LOUIT,
- Monsieur Frédéric LAFFONT
- Monsieur Philippe BENZONI,
- Monsieur Gilles BERNAT,
- Madame Josiane GORSE,
- Madame Laure MULIN,
- Monsieur Claude BOURDIL.

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

13 MAI 2013

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

47154

85 13817

Est absent, excusé :

- Monsieur Pierre LAFFONT,

Le conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

Madame Edith BLACHE et Madame Irène HURET, déléguées du Comité d'entreprise,

Monsieur Georges COURONNE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur la DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE LAFFONT DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Pierre LAFFONT avait fait part de son intention de démissionner de ses fonctions dans le premier trimestre 2013.

Il indique que Monsieur Pierre LAFFONT lui a adressé un courrier fixant la date de cette émission au 12 février 2013, puis donne lecture de ce courrier.

Il rappelle également que les statuts prévoient que le conseil d'administration soit composé de 3 à 18 membres, et qu'il est actuellement composé de 12 membres, de sorte que les obligations statutaires sont respectées même si Monsieur LAFFONT n'est pas remplacé.

Les obligations réglementaires relatives aux professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes seront également respectées.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de cette démission et décide de ne pas proposer le remplacement de Monsieur LAFFONT dans ses fonctions d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Georges COURONNE



Un administrateur